

SUICIDES ET TENTATIVES DE SUICIDE À L'OPIUM EN COCHINCHINE (d'après *L'Écho annamite* et autres organes)

UNE TRADITION ANCIENNE

Phan-thanh-Giang et l'amiral Bonard
(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1928)

[...] Phan-thanh-Giang, âgé de 74 ans, ayant rempli pendant une longue carrière les fonctions les plus élevées et les plus délicates avec un désintéressement absolu, n'était pas homme à supporter les attaques injurieuses que ses adversaires politiques mettaient en circulation contre son honneur. Il avait réuni sa nombreuse famille auprès de lui à Vinhlong ; il recommanda solennellement à ses fils de ne pas servir la France, mais de vivre en paix dans leur village, et il ordonna que ses petits-fils fussent élevés comme des Français. Ensuite il s'empoisonna devant tous ses parents en prenant une forte dose d'opium. Il était resté deux jours sans manger pour que le poison eût une action plus rapide. Il avait fait préparer d'avance son cercueil et il avait adressé une lettre touchante au Gouvernement français. [...]

Paulin VIAL

Hanoï
LES DÉTOURNEMENTS À LA BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1897, p. 2, col. 1-2)

[Suicide du comprador]

Abok avait dit à l'avance, paraît-il, qu'il s'empoisonnerait ; on suppose qu'il a dû absorber un toxique bien connu des Chinois et qui est un composé d'opium et de vinaigre.

Ce mélange produit de l'acétate de morphine qui cause, si la dose est suffisante, une mort rapide et infaillible...

En Perse
(*Le Figaro*, 15 juillet 1907)

Téhéran, 14 janvier.

Le prince Shoa-Ed-Sultaneh a tenté de se suicider en absorbant de l'opium. Il déclare qu'il est résolu à se tuer si le Schah ne le nomme pas gouverneur d'une province. Le Schah fait ressortir que le prince Shoa a obtenu de nombreuses faveurs de l'ancien

monarque alors que celui-ci était mourant. C'est ainsi qu'il s'est fait allouer une rente annuelle de douze mille livres sterling.

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1912, p. 4)

Tentative de suicide. — Un indigène, âgé d'une vingtaine d'années, attaché au service des Douanes, à Tourane, dissipa au jeu et dans les plaisirs son salaire du mois d'avril.

Ce qui lui attira les reproches de sa famille. Pris de remords, il tenta de se suicider en absorbant de l'opium dissous dans du vinaigre. Le toxique le grisa fortement. L'Annamite se jeta à l'eau et se noya. Le corps a été retrouvé et inhumé.

Un touchant exemple d'amour conjugal nous vient de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1917)

Notre compatriote, M. Poissant, souffrait, depuis cinq mois environ, de la cruelle maladie qui devait l'emporter. Les soins dévoués que lui prodigua le docteur Flandrin¹ le disputèrent pendant cinq mois à la mort. M^{me} Poissant, redoutant à chaque instant l'issue fatale, disait à ceux qui l'approchaient qu'elle ne saurait survivre à son mari.

Une nuit, M. Poissant fut au plus mal. M^{me} Poissant, affolée, réveilla une voisine et -demanda son aide. Le docteur., appelé, déclara qu'il n'y-avait plus d'espoir et partit. La voisine se retira à son tour et M^{me} Poissant s'enferma avec son mari, qui ne tarda pas à agoniser

Vers le matin, M. Poissant rendit le dernier soupir.

M^{me} Poissant, désespérée, résolut alors de mettre à exécution le projet que, depuis longtemps, sans doute, elle avait mûri. Elle avait, en effet, chez elle une boîte d'opium de vingt grammes dont l'existence était ignorée par les domestiques eux-mêmes et qu'elle avait sans doute achetée en prévision de cet événement. Elle versa le contenu de la boîte dans un verre et délaya cet opium dans du vinaigre, puis elle avala ce breuvage.

À six heures, son boy arriva et heurta en vain l'huis hermétiquement clos. Nulle réponse. Croyant sa maîtresse endormie, il attendit.

Vers huit heures, inquiet, il avertit la voisine qui eut immédiatement l'intuition d'un malheur et s'en fut avertir la police.

La porte ouverte, le commissaire pénétra et trouva le cadavre de M. Poissant auprès duquel se tenait M^{me} Poissant prostrée.

Le docteur Flandrin, présent, se rendit immédiatement compte de la situation et l'on fit transporter M^{me} Poissant à l'hôpital militaire de Saïgon, où on lui fit une piqûre de caféine. On lui apposa des ventouses et on lui administra des vomitifs, mais rien n'y fit, il était trop tard. Elle rendit l'âme à son tour à dix heures du matin.

Elle n'avait point voulu survivre au cher compagnon de toute son existence qui venait de disparaître.

¹ Dr Ernest Flandrin (Rochefort, 1859-Rochefort, 1920) : chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1898 comme médecin de 1^{re} classe de la Marine. Médecin du 1^{er} régiment de tirailleurs annamites (1904), médecin de la ville de Cholon, puis médecin libre place du Théâtre à Saïgon. Cofondateur de la Société agricole de Suzannah (1906), conseiller colonial (1906-1911), colon à Bentré.

PLUS DE SOIXANTE-DIX ACTES DE DÉSESPOIR

Est-ce un signe des temps ?
par VÂN-THÊ-HỒI
(*L'Écho annamite*, 1^{er} février 1921)

[...] Hier matin, vers neuf heures, un Européen et sa compagne, M. et M^{me} Pierre Dauphin, ont été trouvés l'un agonisant et l'autre morte dans la chambre qu'il occupait à l'hôtel de la Rotonde. Tous deux s'étaient suicidés en absorbant le poison classique en Extrême-Orient : de l'opium mélangé avec de l'alcool, en l'espèce du champagne dont une demi-bouteille vidée de son contenu a été retrouvée dans la chambre du malheureux couple.

Une lettre écrite au crayon et signée des deux époux donne les raisons de cet acte de désespoir.

Marié légitimement à une Japonaise, M. Dauphin avait été employé aux plantations de Suzannah. Il était rentré avec sa femme en France il y a huit mois environ, comptant y passer le reste de ses jours, car il avait déjà cinquante-cinq ans, tandis que sa compagne en avait trente quatre. Mais la vie chère et la mauvaise santé de M^{me} Dauphin les avaient chassés de la retraite qu'ils s'étaient choisie. Force leur avait été de s'en retourner en Cochinchine.

Cependant, le séjour en France, le prix des passages et les soins médicaux avaient absorbé presque entièrement les modestes économies du ménage. Arrivé à Saïgon, M. Dauphin prit une chambre à l'hôtel de la Rotonde et se mit en quête de travail. Éconduit par la société des Plantations de Suzannah, où il avait été précédemment employé, il frappa vainement à toutes les portes. Aucune ne s'ouvrit devant lui. Après chaque course infructueuse, il rentrait déprimé, las, et sa peine s'accroissait à la vue de sa femme toujours malade.

La situation des deux époux était sans issue. Ils décidèrent alors de s'en évader par le suicide, unis dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie. Ils mirent leur funeste projet à exécution avec une froide détermination qui trahit le profond désespoir où ils étaient tombés, et qui n'étonne pas de la part d'une femme venant d'un pays où se pratique le hara-kiri.

Lorsqu'on sut l'événement tragique, la femme avait rendu le dernier soupir ; le mari, qui râlait, fut transporté à l'hôpital ; mais il ne tarda pas à rejoindre sa compagne dans la paix éternelle. L'Eglise catholique réproche le suicide comme une rébellion contre la loi divine.

Mais Dieu, dans sa miséricorde infinie, pardonnera à ces deux pauvres âmes qui ont grandement souffert et sans doute beaucoup aimé !

Entraîné par le courant de la vie qui emporte les pauvres créatures que sont les humains vers le terme final, en les roulant dans ses flots trempés d'amertume, adoucis de temps à autre d'un peu de joie, nous ne pouvons nous défendre contre un serrement de cœur en passant devant ces deux vaincus qui ont succombé sous le fardeau de leurs peines.

La mort de ces deux malheureux revêt une signification presque symbolique au moment où l'existence devient chaque jour plus difficile sur cette terre bénie de Cochinchine. [...]

Le drame du Cap
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1921)

Sous le titre « Folie ou vengeance ? » nous avons relaté dans notre dernier numéro le geste tragique d'un Chinois, mécanicien à la Compagnie du câble anglais, du Cap Saint Jacques, lequel tua, le 10 mai, un Annamite et en blessa trois autres, puis se suicida.

L'enquête corrobora les dires du sous-directeur de la compagnie qui attribuait le drame à un accès de folie subite. Le meurtrier, du nom de Tran-a-Vi, était de caractère doux et sérieux ; il fumait, il est vrai, l'opium. Mais nous croyons que si la drogue prédispose à la folie, elle ne la provoque pas directement.

Quoi qu'il en soit, au moment où il frappa les quatre Annamites, Tran-a-Vi présentait les signes manifestes d'une grande surexcitation : il avait la figure bouleversée et les yeux hagards.

Son geste tragique consommé, le Chinois gagna en courant la salle des machines où il essaya de se tuer en se coupant la gorge avec un mauvais couteau de poche, et s'acheva en s'étranglant avec un câble télégraphique de 7 m/m de diamètre.

Les trois blessés sont encore en traitement à l'ambulance du Cap.

Suicide (*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

Le 2 janvier à 23 heures, le nommé Nguyễn-van-Sang, 28 ans, coolie, carte quinquennale n° 12028 de Saïgon, a été découvert dans la chambre n° 6 du garni « Thanh-Phong » 102, rue Georges-Guynemer, ayant la langue complètement sectionnée.

Les constatations faites établissent que l'on se trouve en présence d'un suicide et que le désespéré a, en outre, absorbé une forte dose d'opium dilué dans du thé. Nguyễn-van-Sang, qui respirait encore, a été transporté d'urgence à l'hôpital indigène de Cochinchine.

Le poison classique (*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

Le 1^{er} courant vers 11 heures, la Cantonnaise Giang-Binh, 36 ans, sans profession, laissez-passer n° 80057, demeurant 90, rue d'Ayot, a mis fin ses jours, en s'empoisonnant avec de l'opium. L'inhumation sera faite à la charge du chef de la Congrégation de Canton, après avis du Parquet et formalités d'usage.

L'affaire de l' « Opinion »* (*L'Écho annamite*, 27 mars 1923)

M. Yol, juge d'instruction du 1^{er} cabinet, sur réquisitoire de M. le Procureur de la République, a ouvert une information contre M. Le Roch pour abus de confiance d'une somme de 11.000 p. environ au préjudice de M. Lucien HéLOURY.

M. Le Roch, convoqué pour samedi à 10 heures du matin, a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium.

Les scellés ont été apposés ce matin à 8 h. par M. le juge d'instruction sur le coffre fort et les tiroirs du bureau que M. Le Roch occupait à l'*Opinion*.

M. Le Roch a été transporté samedi matin à l'hôpital militaire. Son état n'est pas grave et n'inspire aucune inquiétude.

CHOLON

Deux femmes qui s'entendent bien
(*L'Écho annamite*, 22 novembre 1924)

Le 19 courant, vers 13 heures, la femme cantonnaise Tran-Ai, 31 ans, demeurant au numéro 31 de la rue des Clochetons, a, dans un accès de jalousie, tenté de se suicider en absorbant de l'opium.

CHOLON

L'opium tue
(*L'Écho annamite*, 9 décembre 1924)

Le 6 courant, vers 3 heures, la Cantonnaise Trân Hoa, 37 ans, n° 7197, sans profession, demeurant rue Phong Phu, s'est, à la suite de chagrins intimes, suicidée en absorbant de l'opium

Chronique régionale

CHOLON

Il a assez de la vie
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1924)

Le nommé Pham van Loi, 24 ans, carte n° 185 du 85 quartier, journalier, demeurant derrière l'usine Ban teck Guan, a, à la suite de chagrins intimes, tenté de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium.

Transporté d'urgence à l'hôpital indigène, Loi est actuellement hors de danger.

Crime ou suicide ?

(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1925)

La nommée Tan Kim, 20 ans, a été découverte morte en son domicile 67, rue d'Ayot. Son amant, le Chinois Mach Tich, 41 ans, maçon, a trouvé auprès de la défunte une boîte d'opium vide et il est à supposer que cette femme se serait empoisonnée. Le corps a été transporté à la morgue. Une enquête est ouverte.

Sauvée de l'étreinte de la fée brune

(*L'Écho annamite*, 27 mars 1925)

Le 26 courant, vers 9 h 30, la nommée Nguyen thi Lê, 26 ans, domiciliée ruelle du quai de Belgique, a tenté, à la suite de chagrins intimes, de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre. Immédiatement conduite à la Polyclinique, elle y a reçu les soins que nécessitait son état et est actuellement hors de danger.

RACH GIA
Pour 2 piastres !
(*L'Écho annamite*, 3 avril 1925)

La Chinoise Luong Luc, 43 ans, originaire de Nam Hai, concubine d'un marchand de gâteaux nommé Chan-Huy, s'est suicidée, le 29 mars, en absorbant des comprimés d'opium en l'absence de ce dernier.

Le gendarme, prévenu, fit transporter d'urgence la victime à l'hôpital, où la pauvre femme rendit son âme à Bouddha.

Le mobile de cet acte de désespoir serait le chagrin causé à Luong-Luc par les vifs reproches que lui avait faits Chau-Huy à la suite de la disparition inexplicable de deux piastres à elle confiées.

Mort mystérieuse
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1925)

Le nommé Tran van Tho, 63 ans, surveillant au marché de Thai Binh, dt ruelle Chasseloup-Laubat, soupçonné d'avoir absorbé de l'opium, est décédé le 26 courant vers 9 heures, pendant son transport à la Polyclinique.

Saïgon.
Prise de nostalgie, une Chinoise s'empoisonne
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1925)

La Chinoise de Foukien Ly-thi-Duc, âgée de 24 ans, femme de Vuong-Lieu, industriel chinois, demeurant à Bung-Biêp (Laithiêu), était prise de nostalgie depuis quelques temps.

Elle avait, à plusieurs reprises, demandé avec instance à son mari, de la laisser rentrer en Chine. Croyant à une lubie de femme, Vuong-Lieu le lui avait promis sans conviction.

Des mois passèrent, sans que la promesse du mari se réalisât. D'où grand désespoir de la femme, qui prit enfin le funeste parti de mourir.

Dans l'après-midi du 30 novembre, profitant de l'absence de son mari, elle absorba de l'opium mélangé de vinaigre, poison classique.

En proie à d'atroces douleurs, elle se débattait dans les affres de l'agonie lorsque le mari revint.

Malgré des soins diligents, la pauvre Chinoise rendit le dernier soupir.

Drame de la jalousie
(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1926)

Le 17 courant, vers 18 heures 30, la nommée Nguyen thi Manh, 18 ans, dt 284, rue Chasseloup-Laubat, par suite de jalousie, a tenté de se suicider en absorbant de l'opium. Elle a été envoyée à la Clinique de Saïgon, où des soins lui ont été prodigués, puis a rejoint son domicile. Elle est maintenant hors de danger.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 30 novembre 1926)

Il a été procédé à une enquête ensuite du décès de la femme Lê thi Xuyên, 18 ans, s.p., dt au Casino de Saïgon, rue Pellerin, laquelle s'est empoisonnée en absorbant de l'opium par suite de chagrins intimes et est décédée le 29 courant à 11 heures à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon, où elle avait été transportée.

TRAVINH
Redoutant la faillite, un commerçant chinois s'empoisonne
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1927)

Le commerçant chinois Lam Vang, 37 ans, ayant pressenti sa faillite prochaine, et redoutant la prison, avait décidé de mettre fin à ses jours.

Ce jour-là, vers 4 heures du matin, après avoir écrit une lettre, par laquelle il déclara vouloir en finir avec la vie, à cause des pertes considérables dans son commerce, il absorba, en quantité énorme, de l'opium mélangé avec du vinaigre, poison classique.

Malgré les soins les plus dévoués, le pauvre Céleste a passé de vie à trépas.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 22 janvier 1927)

Nguyên thi Ba, 25 ans, s.p., dt 91, rue Marchaise, ayant absorbé de l'opium, a été transportée d'urgence à l'hôpital indigène de Cochinchine où elle est décédée.

L'inhumation a été faite après formalités d'usage.

Saïgon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 14 mars 1927)

A la suite d'une discussion de famille, Tranh thi Canh, s.p., dt ruelle Duranton, a tenté de mettre fin à ses jours, en absorbant de l'opium dilué dans du vinaigre. Quoique son état fût peu grave, Nguyen thi Canh a été hospitalisée par les soins de la Polyclinique.

Saïgon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1927)

Le 16 mars vers 20 heures, Pham van Duc dit Cai, 18 ans, domestique au service de M. Bui van Hoan, dt 31 rue Amiral-Roze, a tenté de mettre fin à ses jours, en absorbant de l'opium dilué dans du vinaigre. Transporté aussitôt à l'hôpital indigène de Cochinchine par les soins de son patron, il en est sorti le lendemain, complètement hors de danger.

FAITS DIVERS
Chagrins intimes
(*L'Écho annamite*, 1^{er} avril 1927)

La nommée Lê thi O, 26 ans, sans profession, dt 263, rue La Grandière, à la suite de motifs d'ordre intime, absorba de l'opium dilué dans du vinaigre. Transporté aussitôt à l'hôpital indigène de Cochinchine, cette femme est actuellement hors de danger.

Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1927)

Une enquête a été faite ensuite d'une tentative d'empoisonnement par l'opium, commise par la nommée Vu thi Ban, 22 ans, couturière, dt ruelle Monlaü, actuellement à l'hôpital indigène de Cochinchine.

Saïgon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 29 juin 1927)

Une enquête a été faite sur une tentative de suicide, au cours de laquelle le nommée Huynh tân Thanh, 17 ans, élève à l'Institution Gia-Long, 163, rue Chasseloup-Laubat et y domicilié, a absorbé l'opium mélangé avec du vinaigre.

FAITS DIVERS
Suicide
(*L'Écho annamite*, 24 septembre 1927)

Il a été procédé à une enquête, relativement au suicide, pas absorption d'opium, de la Cantonnoise Huynh-Nu, 29 ans, s. p., dt 27, rue Boresse et décédée le 22 septembre à 22 h. 50, à l'hôpital indigène de Cochinchine, où elle avait été transportée.

Cet acte de désespoir est attribué à une maladie incurable, dont Huynh-Nu souffrait depuis longtemps.

Saïgon
FAITS DIVERS
Suicide
(*L'Écho annamite*, 15 décembre 1927)

Une enquête a été faite le 13 décembre courant, relative au suicide par absorption d'opium de la femme chinoise Duong-Kiêu, 27 ans, Cantonnoise, domiciliée 22, rue Pellerin, laquelle est décédée le même jour, vers 10 heures.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 11 février 1928)

Une enquête a été faite relativement au suicide par absorption d'opium du nommé Nguyễn van Vièn, 29 ans, né au village de Bau Xa, province de Quang Binh (Annam), dépourvu de carte d'impôt, coolie, dt rue Taberd décédé le 9 février courant, à 18 h. 30 à l'hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon.

Le corps a été inhumé après les formalités d'usage

Chronique de Cholon
Suicide
(*L'Écho annamite*, 21 mars 1929)

Le 19 courant, vers 19 heures 40, le nommé Do van Nhon, 16 ans, boy au service du Docteur Phang Missao, demeurant quai Tran thanh Gan, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.

Soigné d'urgence à l'hôpital indigène, cet annamite est actuellement hors de danger

Faits divers
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1928)

Il a été procédé à une enquête relativement au suicide par absorption d'opium de la nommée Tan thi Tu, dite Thi Tooï, dite Manatay, 27 ans, dt 7 rue Chasseloup-Laubat, et décédée le 7 mai courant à heures à l'hôpital indigène de Cochinchine, où elle avait été transportée.

Lasse de vivre
(*L'Écho annamite*, 6 novembre 1928)

Une enquête a été faite relativement à un suicide par empoisonnement par absorption d'opium, de la nommée Nguyễn thi Thien, 23 ans, s. p., dt ruelle Paul-Bert, décédée à l'hôpital de Giadinh, le 4 courant à 16 heures.

Chronique de Cholon
Suicide
(*L'Écho annamite*, 8 décembre 1928)

M^{me} Trần thi Truyên, demeurant à Cánhô, de passage à Cholon, a essayé de mettre fin à ses jours, en avalant de l'opium mélangé avec du vinaigre, après une vive discussion avec son mari, On l'a transportée à l'hôpital. Son cas est grave.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 10 décembre 1928)

Une enquête a été faite relativement au suicide par absorption d'opium de la nommée Nguyen thi Thiet, 24 ans, domiciliée 4, ruelle Amiral-Dupré, décédée le 9 décembre 1928, à 3 heures du matin.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1928)

À la suite de chagrins intimes, le Chinoise La Lien, 28 ans, se donna la mort en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre. Elle expira quelques heures après, avant qu'on n'eût eu le temps de lui donner les premiers soins.

Faits-Divers
Désespoir
(*L'Écho annamite*, 20 décembre 1928)
(*La Dépêche d'Indochine*, 20 décembre 1928)

Le 18 courant, à 19 heures, la nommée Hô thi Ngà, 19 ans, s.p. domiciliée rue Barbier, a tenté de mettre fin à ses jours, en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre. Transportée à la Polyclinique, elle y a reçu des soins, puis a regagné son domicile.

Cholon
Deux tentatives de suicide
(*L'Écho annamite*, 18 février 1929)

Le 16 courant, vers une heure, la femme cantonnaise Ngo Kien, âgée de 23 ans, demeurant rue de Canton, n° 60, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.

Soignée d'urgence, cette femme est actuellement hors de danger.

Le 16 courant, 22 heures 45, la nommée Nguyen thi Ut, 30 ans, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium. Soignée d'urgence à l'hôpital indigène, cette femme est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Tentative de suicide par l'opium
(*L'Écho annamite*, 26 février 1929)

Tran Long, 27 ans, femme cantonnaise, sans profession, demeurant rue Phong Phu, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.

Transportée d'urgence à l'hôpital indigène, elle est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Tentative de suicide d'une jeune femme de 17 ans
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1929)

Le 12 courant vers 16 heures, la nommée Lam thi Tu, 17 ans, sans profession, demeurant rue Palikao, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.
Soignée d'urgence à l'hôpital indigène, cette femme est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Suicide
(*L'Écho annamite*, 21 mars 1929)

Le 19 courant, vers 19 heures 40, le nommé Do van Nhon. 16 ans, boy au service du Docteur Phang Missao. demeurant quai Tran thanh Gan, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.
Soigné d'urgence à l'hôpital indigène, cet annamite est actuellement hors de danger

Chronique de Cholon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1929)

Vo thi Pho, 23 ans. sans profession, dt 19, ruelle Avenue-Maréchal-Joffre, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.
Soignée d'urgence à l'hôpital indigène, cette femme est actuellement hors de danger

Chronique de Cholon
Suicide par l'opium
(*L'Écho annamite*, 13 avril 1929)

Le 11 courant, vers 20 h. 10. Nguyen thi Hue, 32 ans, marcha de ambulante, demeurant route Thuan Kieu, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.
Soignée d'urgence à l'hôpital indigène, cette femme est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1929)

Tran Xuan, 42 ans, Trieu Chau n° 106259 du Cambodge demeurant 268, rue de Caymai, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.
Soigné d'urgence à l'hôpital indigène de Cochinchine, Tran Xuan. est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Suicide
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1929)

Tran Phung, 38 ans, Cantonnaise demeurant 38, ruelle Binh Tiên, s'est suicidée par jalousie en absorbant de l'opium. Le corps a été remis à sa famille après enquête aux fins d'inhumation.

Chronique de Cholon
Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 30 mai 1929)

Le 28 mai courant, vers 18 heures, Trinh Kinh, 38 ans, l.p. n° 103768, femme de Huynh Nhu, journalier, 51, rue Caymal [Cây Mai], a tenté, à la suite de chagrins intimes, de mettre fin à ses jours, en absorbait de l'opium.

Transportée d'urgence et soignée à l'hôpital indigène, cette femme est actuellement hors de danger.

Chronique de Cholon
Suicide par l'opium
(*L'Écho annamite*, 24 juillet 1929)

Le 22 courant vers 23 h., Pham thi Thiet, 23 ans, concubine de Le van Hanh, 29 ans, carte n° 24 de My le (Cholon) tan khao, à bord de la jonque C. V. 2527 amarrée dans le canal de doublement devant la rizerie « Tsy-Nam », a, à la suite d'une scène de jalousie, voulu mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium.

Transportée d'urgence à l'hôpital indigène où des soins lui ont été prodigués, elle est actuellement hors de danger.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 30 juillet 1929)

Le 27 courant, vers 10 h. 15, Ngo thi Ba, 28 ans, 48, rue Gia Phu, s'est, à la suite d'une discussion de ménage, empoisonné en absorbant de l'opium. L'inhumation a été faite après enquête et formalités à l'état-civil.

Chronique de Cholon
A la suite d'une discussion ?
(*L'Écho annamite*, 12 août 1929)

Nguyen thi Tau, 22 ans, raccommodeuse de sacs, rue du 7^e quartier, a tenté, à la suite d'une discussion, de se donner la mort en absorbant de l'opium. Elle a été transportée à l'hôpital indigène. État assez grave.

Quand on n'est plus aimée...
(*L'Écho annamite*, 28 août 1929)

Le 26 courant, vers 18h, à la suite d'une discussion avec son amant, Nguyễn thi Sa, 26 ans, concubine de Huynh van Giai, dit Yen, 81 ans, marchand de poussière de paddy, demeurant derrière la rizerie Nguy cheong Seng, a tenté de se donner la mort en absorbant de l'opium.

Transportée d'urgence à l'hôpital indigène, elle est actuellement hors de danger.

Une jeune fille se suicide
(*L'Écho annamite*, 13 septembre 1929)

Une enquête a été faite ensuite du décès survenu le 10 septembre 1929, vers 11 heures 30, de la nommée Tran Muoi dite Van Hoanh, 18 ans, s. p., fille de père inconnu et de Tran Thanh, bonne d'enfant, domiciliée ruelle Chaigneau, par suite d'empoisonnement volontaire, par absorption d'opium.

Chronique de Cholon
Las de vivre, à cet âge !
(*L'Écho annamite*, 18 septembre 1929)

Qu'avait-il donc cet élève du lycée franco-chinois ? Chagrins d'amour ? Evidemment, c'est l'hypothèse la plus plausible, à dix-sept ans ! Quoi qu'il en fût, Minh Quang cherchait à s'isoler, fuyait ses camarades, avait l'air triste et morose, le caractère hargneux, insupportable. Il était constamment dans la lune, n'étudiait guère, ne s'amusait pas davantage.

Dimanche dernier, il sortit en ville, entra dans une fumerie, acheta une boîte d'opium, en prétextant qu'elle était destinée à quelqu'un, un gros intoxiqué. En réalité, c'était pour lui qu'il prenait la funeste drogue.

La nuit, il prépara son poison, le mélangea dans du vinaigre et absorba la mortelle mixture. L'effet de ce breuvage était lent, très lent. Le désespéré souffrait en silence, agonisait sans mot dire. Le lendemain matin, au réveil, il ne bougeait point.

Son voisin de lit s'approcha, constata qu'il était horriblement pâle, et tout le monde d'accourir, surveillants et lycéens. Ou apprit bientôt la tragique réalité. Le malade fut dirigé d'urgence à l'hôpital où il expira, peu après, malgré les soins qui lui étaient prodigués avec un louable dévouement.

Enquête en cours.

Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1929)

Le 23 courant, vers 2 h., Nguyen van Nu, 28 ans, carte n° 10734 du 7^e quartier, cantonnier, rue Ducos, a, à la suite d'une discussion de ménage, tenté de se suicider en absorbant de l'opium.

Soigné d'urgence à l'hôpital indigène, il est actuellement hors de danger.

Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 9 novembre 1929)

Le 7 courant, vers 21 h.30 Nguyen thi huè, 21 ans, sans profession. concubine de Nyuyen van Luu, rue Lorgeril (Cholon), a, pour des motifs inconnus, tenté de se suicider en absorbant de l'opium.

Soignée d'urgence à l'hôpital indigène, elle est actuellement hors de danger.

Désespoir ?
(*L'Écho annamite*, 6 janvier 1930)

Le 4 courant à 22 heures, la nommée Truong thi Xam, 18 ans, s. p., dt ruelle de Verdun, a attenté à ses jours, en absorbant de l'opium. Transporté à la Clinique de Saïgon, elle a été dirigée d'urgence à l'hôpital indigène de Cochinchine. Truong thi Xam y est décédée le même jour à 23 heures 30.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 12 mars 1930)

Le 10 courant, vers 13 h 10, le Chinois Tran-Vien, 18 ans, Cantonnaï n° 31.229, coolie au garni « Trung-Hung », 89, rue d'Adran (Saïgon), y demeurant, à la suite des causes inconnues, a mis fin à ses jours, on absorbant de l'opium.

Le corps a été inhumé après enquête et formalités d'usage.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 25 mars 1930)

Le 22 courant, vers 22 heures, la Chinoise Ha-Ngoc-Long, 14 ans, demeurant 986, ruelle des Marins (compartiment n° 3) a, à la suite d'une discussion avec son amant, mis fin à ses jours, en absorbant de l'opium.

Le corps à été inhumé après enquête et formalités d'usage.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1930)

Le 13 courant, vers 6 heures, la Chinoise Tang-HaX-So, 29 ans, Cantonnaïse demeurant 109, bd Gallieni, à la suite d'une dispute avec son amant, mis fin à ses jours, absorbant de l'opium. Le corps a été inhumé, après enquête et formalités d'usage.

Chronique de Cochinchine

Une femme se suicide à Baclieu
(*La Dépêche d'Indochine*, 23 avril 1930)

La désespérée avait beaucoup perdu au jeu Baclieu. — Une femme annamite, la nommée Ly-thi-Phung, 44 ans, demeurant à Baclieu, ayant perdu son mari il y a longtemps, se livra au jeu, peut-être pour se distraire. Ayant trop perdu, elle décida de se suicider et, tout dernièrement, elle absorba de l'opium délayé dans du vinaigre. La police a ouvert une enquête.

Chronique des provinces
Biênhoà
Un opiomane se pend, dans une fumerie
(*L'Écho annamite*, 7 mai 1930)

Suicide dû à l'actuelle cherté de la drogue ? On est en droit de la croire, puisque cet acte de désespoir est postérieur à la hausse de l'opium, décidée par les Douanes et Régies, et que le héros du drame est un opiomane invétéré et de grande envergure, du nom de Nguyen van Co, domicilié à Di-An, et âgé de vingt-sept ans. L'amant de la fée brune n'a pas attendu le nombre des années.

Or donc, désespéré de ne pouvoir plus désormais satisfaire sa funeste passion, Nguyen van Co était décidé d'en finir avec la vie. Que vaut, en effet, pour un pauvre diable comme lui l'existence sans le rêve.

Mais, avant de mourir, il voulut, suprême consolation, dire un adieu définitif à la déesse à laquelle il devait tant, et notamment sa raison d'être, c'est-à-dire tout. Il s'en fut donc chez Diêu, — avec un accent circonflexe — qui sans être Dieu — sans accent, -ni Bouddha fait homme, encore que fils du ciel ou du dragon, — nous n'avons pas élucidé ce détail, — fait profession de débiter et de vendre la bonne et brune déesse, dispensatrice des consolations et de l'oubli dans un Nirvana artificiel.

Pour cette adoration dernière, l'infortuné Co dépensa toutes ses dernières économies — à supposer qu'il en eût — de façon à se plonger tout entier dans son paradis perdu et retrouvé. La lieue [?] lui plut tant qu'il décida de ne plus l'abandonner pour notre triste vallée de larmes. C'est pourquoi, à l'insu de tous, il se pendit haut et court, à une poutre de la maison de Diêu, — ou plutôt de la déesse, — exactement dans la véranda de cet établissement familial et hospitalier.

Les notables de Dian ont ouvert une enquête.

Tentative de suicide
(*L'Écho annamite*, 5 juillet 1930)

Vo van Xan, 26 ans, secrétaire, demeurant au garni Dao Nguyen, 110, rue Georges-Guynemer, a été admis à l'hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, pour tentative de suicide, par absorption d'opium.

Chronique de Cochinchine

Pour mettre fin à ses souffrances,
un secrétaire de l'Enregistrement tente de se suicider
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 juillet 1930)

Jeudi dans l'après-midi, vers 16 heures, un jeune indigène habillé à l'européenne se présentait au garni Dao Nguyen, sis 110, rue Georges-Guynemer, et demandait à louer une chambre.

Une lui fut présentée et ce jeune homme s'y enferma. Plus tard, vers 18 heures, entendant des coups sourds dans la pièce qui venait d'être occupée, un boy du garni frappa à la porte et appela.

Malgré plusieurs appels, il ne reçut aucune réponse. Intrigué, le boy alla appeler la police et un sous-brigadier français pénétra dans le garni. Lui non plus ne reçut aucune réponse à ses appels et fit alors ouvrir la porte.

Il aperçut alors gisant à terre, se tordant et se débattant dans d'horribles souffrances le jeune homme qui s'était présenté quelques heures auparavant au garni.

Une lettre placée bien en vue sur un des meubles de la chambre et portant adresse de M. le commissaire de police lui expliqua ce qui s'était passé.

Dans cette missive, Vo-van-X an, ancien vaccinateur au service vétérinaire et secrétaire à l'Enregistrement, expliquait que, souffrant d'une maladie incurable lui causant de violentes et fréquentes douleurs, il préférait mettre fin à ses jours,

il s'excusait auprès de M. le commissaire de police de tout le dérangement qu'il allait lui provoquer, ajoutant *in fine* : priez pour moi.

Le malheureux, qui avait utilisé le poison habituel des indigènes voulant se suicider, avait absorbé de l'opium délayé dans du vinaigre.

La dose avait été trop faible car Vo-van-Xan, conduit en hâte à l'hôpital indigène et soigné immédiatement, put être sauvé.

On nous signale, en effet, ce matin que ses jours sont hors de danger et nous espérons pour lui qu'il abandonnera désormais sa funèbre résolution.

Suicide (*L'Écho annamite*, 10 juillet 1930)

Une enquête a été faite relativement au suicide, par absorption d'opium, de la Chinoise Ki Thi, 22 ans, s.p., dt rue Georges-Guynemer. L'inhumation a été faite après les formalités d'usage à l'état-civil.

Rachgia Acte de désespoir (*L'Écho annamite*, 25 septembre 1930) (*La Dépêche d'Indochine*, 25 septembre 1930)

Dans la nuit du 6 au 7 courant, Truong van U, du village de Thuàn Hung, canton de Thanh Tuyên, à la suite de chagrins intimes, tenta de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre. Au moment où il se débattait fortement, ses parents et sa femme intervinrent. On réussit à le sauver.

Chronique de Cochinchine
Saïgon

Une drame dans une chambre d'hôtel

Séquestrée et menacée par son logeur,
une jeune femme tente de se suicider
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 octobre 1930)

Vers le 24 octobre, une jeune femme annamite vint avec son mari ou son amant, un métis franco-annamite, louer une chambre dans un dortoir de la rue d'Espagne.

Six jours après, le 20 octobre, le jeune homme partit, laissant là sa belle compagne.

Celle-ci demanda au logeur, n'ayant pas d'argent pour payer sa chambre, l'autorisation de sortir pour retrouver son compagnon.

Le logeur s'y refusa.

Faites-moi accompagner par un boy, dit-elle, je ne cherche pas à m'enfuir.

Une fois de plus, l'intraitable logeur s'y refusa.

Alors, un beau jour, profitant de l'inattention de ses gardiens, la jeune femme réussit à s'échapper.

Aussitôt le logeur dépêcha deux de ses boys avec mission de retrouver la jeune femme.

Celle-ci fut ramenée de force au garni et, pour qu'elle ne renouvelât pas sa fuite, l'implacable logeur l'enferma dans une chambre et l'attacha, paraît-il, avec une chaîne.

Hier matin, la police était avisée qu'une jeune femme venait de tenter de se suicider dans une chambre d'hôtel en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

L'enquête fit découvrir le pot-aux-roses.

La jeune femme, dont, malgré tout, les jours ne sont pas en danger, a été transportée à l'hôpital.

Giaidinh

Victime de l'opium et du jeu
(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1930)

Chau thi Duoc, 24 ans, femme d'un secrétaire à l'étude de Me Blaquièr², a absorbé de l'opium dilué dans du vinaigre.

Le malheureux mari la fit transporter à l'hôpital où des soins furent donnés à la désespérée

Mais Xuân eut le tort de vouloir ramener sa femme chez lui, où elle mourut peu après.

Thi Duoc s'est empoisonnée parce qu'elle ne pouvait régler de nombreuses dettes de jeu.

Tentative de suicide

(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1930)

² Henri Blaquièr (Binh-Hoa, 1901-Pnom-Penh, 1975) : fils de Henri Gustave (professeur, directeur du *Courrier saïgonnais*, voyageur, syndic).

Le 9 courant, à 13 heures, le nommé Ly van Thoai, 17 ans, dt rue de Verdun, a tenté de mettre fin à ses jours, en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Le désespéré, qui n'a pu être entendu, a été dirigé sur l'hôpital indigène de Cochinchine Son état paraissait grave. Enquête en cours.

Mais la marchande avait assez de la vie
(*L'Écho annamite*, 27 décembre 1930)

Le thi Lem, 22 ans, dt ruelle Bourdais, marchande de poissons secs aux Halles centrales, a tenté de s'empoisonner, en absorbant de l'opium, à la suite de remontrances faites par sa mère. Hospitalisée à l'hôpital indigène, hier, à 23 heures, elle en est sortie, volontairement ce matin, à 8 heures.

Le-thi-Hiêu voulait boire un bouillon
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1931)

Ce jourd'hui, vers 19 heures, Lê thi Hiêu, 29 ans, cuisinière sans emploi dt rue P.-Blanchy, a tenté, à la suite de chagrins intimes, de mettre fin à ses jours, en absorbant de l'opium dilué dans du vinaigre. Son état n'est pas grave.

Suicide par absorption d'opium
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1931)

La Chinoise cantonnaise Tran Phung, 19 ans, dt ruelle Dayot, s'est empoisonnée, à la suite de chagrins intimes, en absorbant de l'opium dilué dans du vinaigre. L'inhumation a été faite après enquête et formalités d'usage.

FAITS-DIVERS

Désespoir

(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1931)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1931, p. 2)

Nguyên thi Huong, S. P., dt rue du Colonel-Grimaud, a tenté de s'empoisonner, le 14 janvier, vers 19 heures, à la suite de chagrins intimes, en absorbant de l'opium dilué dans l'eau.

Soignée à la polyclinique de Saïgon, elle a pu ensuite regagner son domicile.

Chronique de Cochinchine

Suicide ou empoisonnement ?
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 février 1931)

Cantho. — Une mort suspecte s'est produite tout dernièrement à Cantho.

La nommée Tran-thi-Dung, femme d'un coiffeur établi quai de Commerce, vient de mourir subitement. Des bruits les plus contradictoires circulent en ville autour de cette mort. D'aucuns prétendent que Thi-Dung, accablée de chagrins intimes, décida de mettre fin à ses jours en avalant de l'opium délayé dans du vinaigre. D'autres disent que cette femme, après avoir pris un petit verre d'alcool acheté chez un pharmacien chinois, mourut empoisonnée.

La justice, saisie de cette affaire, a ouvert une enquête qui établira bien la nature de cette mort.

Chronique de Cochinchine

Saïgon

(*La Dépêche d'Indochine*, 22 juillet 1931)

Un « typo » affamé se suicide

La police du 3^e arrondissement a procédé à une enquête sur une tentative de suicide survenue ruelle Champagne.

Dans la nuit du 18 au 19, un jeune typographe répondant au nom de Nguyen-van-Hai tenta de se suicider en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Les membres de sa famille, s'apercevant du drame, firent transporter le désespéré à la clinique de Tandinh où on put le sauver.

Interrogé sur la cause de son désespoir, Hai déclara : « Laissez-moi donc mourir ! Pourquoi voulez vous que je vive ? Donnez-moi du travail et je vivrai volontiers ! Depuis six mois, je suis sur le pavé, mon patron m'avait renvoyé, faute de travaux. »

Sauvé malgré lui, Hai fut remis à sa vieille mère qui se charge de le surveiller.

COUR CRIMINELLE

L'Administrateur Xuan est acquitté

(*La Dépêche d'Indochine*, 28 octobre 1931)

Il est révélé et prouvé du cours du procès que le juge d'instruction Roche incarcérait les témoins

À propos d'une récente affaire que l'on voulait retentissante, on parlait du procès à ne pas faire. Eh bien, s'il était un procès à ne pas faire, c'était bien celui qui se déroula hier aux assises et par lequel l'administrateur adjoint de Vinhlong. M. Nguyen-phu-Xuan, était inculpé d'avoir provoqué la mort de son boy.

Nous avons rapporté les faits reprochés à M. Xuan, en signalant que l'on sentait, dans cette affaire, une certaine animosité de la part du magistrat instructeur, M. Roche, mais les débats ont prouvé qu'il y avait plus que de l'animosité de la part de ce juge.

Il a été prouvé, en effet, à la Cour que le principal témoin, le nommé Dinh-van-Sanh, avait été incarcéré pendant un jour et deux nuits, et ceci pour l'amener à faire une déclaration défavorable à l'inculpé, M. Xuan, que le magistrat instructeur voulait à tout prix rendre coupable.

Cette façon de procéder laisse loin derrière elle celle des tribunaux résidentiels contre lesquels la magistrature s'élevait récemment avec tant de véhémence.

Ajoutons à cela une autopsie que M. le président Walrand dut reconnaître avoir été faite à la légère et une analyse de viscères qui ne fut effectuée par l'expert Baille que 140 jours après les prélèvements, c'est à-dire lorsque tout était décomposé.

Il y avait réellement de quoi conduire un homme à l'échafaud ou... à l'acquittement et c'est cette dernière solution que, raisonnablement, les jurés choisirent.

L'interrogatoire de M. Xuan

L'interrogatoire de M. Nguyen-phu-Xuan est difficile. Outre que l'inculpé est atteint de surdité, il est plein de réticences.

— « J'ai peut-être frappé mon boy, dit-il, mais je ne m'en souviens pas. J'étais en colère et je me suis heurté à un meuble. »

Voilà ce que déclare M. Xuan aux questions du président Walrand,

Le motif de cette colère ? Ngoi, le boy de M. Xuan, avait attiré une prostituée chez lui et en avait même profité, après lui avoir dit que son maître la faisait appeler.

— Je comprends qu'on soit sensible au fait d'être trompé par son boy, même avec une maîtresse de passage, déclare M. le président.

M. Xuan est amené à préciser dans quelles conditions il engagea son boy Ngoi car l'instructeur insinue dans le dossier que M. Xuan l'aurait « acheté ».

Tout ce qui semble défavorable à l'inculpé a été soigneusement relevé par le magistrat instructeur.

En cette occasion, il est prouvé que M. Xuan payait son boy Ngoi 10 piastres par mois plus la nourriture et, s'il donna 80 piastres à la mère de Ngoi, c'est parce que celui-ci, depuis 6 mois à son service, disait sa mère dans une grande détresse.

Malheureusement, la surdité de M. Xuan qui, de plus, est visiblement ému de se trouver sur les bancs de la cour d'assises, l'empêche de faire des réponses catégoriques.

C'est ainsi qu'il ne peut préciser quand fut trouvé le bol contenant de l'opium délayé dans de l'eau ou du jus de concombre.

Tous les témoins ont varié à l'instruction, déclare M. le président Walrand.

M^e Tavernier. — C'est parce qu'ils ont été incarcérés,

M. l'avocat général Collet, — Ou parce que le prévenu les a menacés de prison.

M^e Bataille. — Ils ont été incarcérés, en cellule, pendant des journées entières, sans boire ni manger. C'est pénible à dire mais, hélas! ce fut pourtant ainsi.

Il est affirmé ensuite à la Cour que des interrogatoires n'ont pas été enregistrés complètement et que des déclarations favorables à l'inculpé ont été omises.

Il fallait à tout prix pour le magistrat instructeur que M. Xuan fût coupable. Ainsi s'explique-t-on qu'après avoir été entendu comme témoin pendant plus de cinq mois, celui-ci ne fut inculpé qu'après une instruction poursuivie dans ce sens par M. Roche qui même, tenta d'influencer la décision du médecin légiste. Aussi, M. Walrand ne peut-il s'empêcher de déclarer qu'il lui semble que dans cette affaire, il y a eu deux clans.

M. l'avocat général Collet. — Il n'y a pas eu deux clans, il y a eu deux parties : le prévenu et le juge d'instruction.

M^e Tavernier. — ...qui incarcérait les témoins comme dans l'ancienne loi annamite.

M. le président. — Laissons tout cela de côté. À quelle heure supposez-vous que votre boy a absorbé de l'opium ?

M. Xuan. — Je ne peux pas préciser, je n'en sais rien.

M. le président. — Vous niez absolument avoir porté des coups à votre boy ?

M. Xuan. — Oui, je ne me souviens pas d'avoir frappé mon boy.

M. le président. — Et vous supposez que la cause de la mort est due à l'absorption de l'opium ?

M. Xuan. — Je le suppose parce que je l'ai entendu dire.

M. le Président. — Je dois dire que le docteur Levot n'a pas su découvrir la cause de la mort et que deux autres docteurs qui n'ont jamais vu le cadavre disent que la mort est la conséquence des violences.

M. Xuan. — Je n'ai jamais frappé mon boy. Je n'avais qu'un désir, c'était de le voir partir et s'il était parti, il ne se serait rien passé certainement.

M. le Président. — Vous reconnaissez qu'il y a eu des variations multiples au sujet de la découverte du bol d'opium ?

M. Xuan. — Je ne l'ai jamais découvert. Je n'ai fait que rapporter ce que j'ai entendu,

M. le Président. — Quels sont les motifs pour lesquels votre boy se serait suicidé ?

M. Xuan. — Je suppose qu'il s'est suicidé par honte d'avoir été chassé.

M. l'avocat général Collet fait préciser les sentiments de l'inculpé pour son boy qui ne dormait pas dans les dépendances mais dans la demeure de son patron. Puis il vient à parler d'une lettre du frère de l'inculpé, lettre adressée à M. le gouverneur de la Cochinchine et mettant en cause un nommé Bo-tong et un avocat de l'intérieur traité d'avocat-marron.

La partie civile

Après l'interrogatoire de M. Xuan, la première personne à comparaître à la barre est Le van-Chieu, père du boy décédé.

Le personnage paraît peu intéressant car, après avoir abandonné sa femme, la mère du boy Ngoi, il semble avoir surtout cherché à tirer profil du décès de son fils.

Alors que personne, (témoins, médecin-légiste, et même juge d'instruction) n'a pu relever de traces de coups sur le corps de Ngoi, lui, Chieu en avait remarqué de multiples et d'énormes.

La première chose qu'il fit lorsque son fils rentra chez lui, disant avoir été brutalisé par son patron M, Xuan, ce fut d'aller à Vinhlong pour essayer de tirer de l'argent de celui-ci. N'ayant rien obtenu, il rédigeait le lendemain une plainte en règle auprès du procureur de la République.

Il déclara ensuite que son fils avait été frappé à coups de poing et à coups de pied et que lui-même avait été frappé à coups de canne par M. Xuan.

Cette déposition semble nettement motivé par l'intérêt et par l'espoir de dommages-intérêts importants.

L'épouse délaissée de Chieu, Dang-thi-Vi, vient raconter ensuite comment M. Xuan lui prêta 80 piastres sans intérêt.

Les témoins

Le premier témoin est le notable Tran ba-Dai qui fit la constatation du décès du boy Ngoi. Il déclare que celui-ci portait de légères ecchymoses à la gorge, qu'il y avait un peu de sang dans la bouche.

Bui-quang-Nhieu, second témoin venu avec lui, confirme ces déclarations.

Le témoignage du cocher Dinh-van-Tan sera intéressant car c'est lui qui ramena Ng i chez son père.

Il révèle que Chieu, le père de la victime, lui avait ordonné de ne pas dire qu'un nommé Sang, prédécesseur de Ngoi chez M. Xuan, avait ramené la victime.

Puis, d'autres témoins défilent. Un ancien boy de M. Xuan vient dire qu'en quatre ans de service, il a été giflé trois fois.

Les autres font des déclarations fort variables.

Affaire Xuan ou affaire Roche ?

Enfin, arrive Nguyen-van Sanh. Ce Nguyen-van-sanh est l'ancien boy de M. Xuan et c'est lui qui introduisit Ngoi auprès de ce dernier lorsque lui-même quitta la place.

Lorsque Ngoi rentra chez son père, Sanh l'accompagna et c'est de retour à Vinhlong vers 14 heures du matin qu'il découvrit dans une armoire située dans les dépendances un bol contenant de l'opium délayé et que Ngoi la victime avait préparé et avalé.

Ce Sanh fit à l'instruction une première déclaration disant avoir découvert le bol d'opium vers 14 heures mais ceci n'allait pas dans les vues du juge d'instruction Roche qui, pour établir que le bol d'opium n'était qu'une mise en scène de la part de M. Xuan, voulait que ce bol soit trouvé plus tard dans l'après-midi.

Le onze mars, cinq mois après les faits, le juge d'instruction Roche interrogeait Sanh qui maintint ses précédentes déclarations.

Alors, déclara Sanh hier, le magistrat, seul, sans témoin, me brutalisa et me fit conduire à la prison, où je suis resté seul en cellule sans boire ni manger pendant deux nuits et un jour.

Coup de théâtre

Cette déclaration fait l'effet d'un pavé dans la maie aux grenouilles, M. l'avocat général Collet ne peut admettre que de pareilles accusations soient portées contre un magistrat.

Le témoin est cependant affirmatif et déclare que c'est ainsi que le 13 mars, M. Roche arriva à lui faire signer une déclaration par laquelle il n'aurait trouvé le bol d'opium qu'à 17 heures, ce qui permettait à M. Roche d'inculper M. Xuan.

M. l'avocat général Collet. — Je ne permets pas qu'on accuse ainsi un juge d'instruction. Si de pareils faits étaient établis, je demanderais une sanction mais on ne peut ainsi accuser un magistrat absent.

À ce moment, M^e Tavernier tend une feuille de papier. C'est une copie, certifiée conforme par M. l'Administrateur de Vinhlong, du registre d'écrou de la prison de cette province et prouvant que le boy Sanh a été incarcéré sans motif le 11 mars au soir pour n'être relâché que le 13 au matin.

Le scandale éclate ! M. l'avocat général ne peut y croire mais devant l'authenticité de la pièce produite, M. le président Walrand est bien obligé de l'admettre.

Le juge d'instruction Roche incarcérait les témoins pour leur faire dire ce que bon lui semblait.

M^e Bataille, — Jusqu'au 11 mars, ce témoin avait déclaré avoir découvert le bol d'opium entre 14 heures et 14 heures 30 et le 13 mars, après avoir passé un jour et deux nuits en prison, privé d'eau et de nourriture, ce n'est que de ce jour que cet homme a déclaré avoir découvert le bol à 17 heures.

Je n'en dis pas plus par peur du scandale mais je suis là pour défendre mon client et voilà les procédés d'instruction de Vinhlong.

M. l'avocat général Collet. — Il s'agit d'un fait extrêmement grave qui doit avoir des suites. Je demande à la Cour de renvoyer cette affaire à une prochaine session.

M^e Bataille. — Au point de vue de la défense, il y a un fait qui est établi, la preuve en a été administrée et nous demandons que toute la lumière soit faite.

M. l'avocat général Collet. — Si le témoin a été incarcéré, le fait appelle des sanctions contre le juge d'instruction.

Sanh, interrogé une nouvelle fois, confirme bel et bien avoir été incarcéré sur l'ordre du juge d'instruction Roche et il ajoute : il m'a dit que j'étais un menteur, il m'a pris par les cheveux et il m'a frappé.

M. l'avocat général Collet. — En présence de qui ?

Sanh. — Il n'y avait personne, ni greffier, ni secrétaire.

M. l'avocat général Collet. — À quelle heure ?

Sanh — À cinq heures.

M. l'avocat général Collet. — Qui me dit que tout ceci n'est pas une tactique. C'est la première fois que j'entends parler de faits semblables.

M^e Bataille. — Un mot, s'il vous plaît. L'instruction a été faite contre X depuis le 12 octobre et ce n'est qu'au 17 mars que M. Xuan a été inculpé. Jusque-là, M. Xuan fut tenu à l'écart et à ce moment, on a repris l'instruction.

Vous savez que dans les provinces, on est pusillanime. Ce magistrat avait une certaine influence, il était même redouté des populations et ce n'est qu'après son départ que les langues se sont déliées.

M. le président Walrand. — Nous ferons le procès de M. Roche à une autre audience, nous sommes ici pour faire le procès de M. Xuan.

*
* * *

Ces révélations donnent une autre tournure aux débats et c'est presque d'une oreille distraite que la Cour écoute le témoignage de Ng.-thi-Sau, la cuisinière de M. Xuan, qui a assisté à la découverte du bol d'opium et qui, par crainte du juge Roche, portait une amulette. La sorcière fournisseuse d'amulette est même entendue. Un ancien doï de la prison de Vinhlong vient confirmer que le boy Sanh a bien été incarcéré.

L'audience est alors levée, il est 11 h. 45.

La déposition des docteurs

On s'attendait à ce que ces témoignages soient la clef du procès mais les révélations sensationnelles de la matinée sur les procédés d'instruction du juge Roche ont jeté la suspicion sur la valeur de l'accusation.

Cette suspicion ne sera que renforcée après la déposition des trois docteurs commis en experts dans cette affaire.

Le premier, le docteur Levot, qui a pratiqué l'autopsie, qui a disséqué le cadavre, déclare qu'il n'a pu y avoir mort par strangulation. De plus, il a recueilli dans la bouche et dans l'estomac rempli d'aliments un liquide jaunâtre qui pouvait être de l'opium délayé.

Le liquide, il le recueillit mais, ne l'ayant analysé que cinq mois après, le chimiste ne trouva pas trace de morphine.

Deux autres docteurs, MM. Lavau et Fréville, se basant sur ces constatations et sur le rapport du docteur Levot, conclurent, malgré qu'ils n'aient pas vu le cadavre, que Ngoi était mort d'une strangulation.

Les explications fournies à la barre par le docteur Levot augmentèrent encore la confusion et ceci permit à la défense de dire que toutes ces expertises avaient été très mal faites et qu'on ne pouvait se baser sur elles.

D'ailleurs, le docteur Massias, cité par la défense, n'a aucune peine à démolir la thèse de ses collègues. Il le fait avec une telle verve qu'il sera, pour M. Xuan, un troisième avocat défenseur.

J'ai eu connaissance du dossier, dit-il, comme les docteurs Lavau et Fréville. Au point de vue de l'empoisonnement par l'opium, on peut s'en remettre au rapport de M. Baille qui n'a pas trouvé de traces de morphine dans les viscères mais je crois pouvoir dire que l'état de putréfaction des viscères empêche de déceler la morphine. Dans ce cas, et c'est d'ailleurs l'avis des toxicologues et M. Baille l'a dit, cela n'exclut pas la possibilité d'un empoisonnement par l'opium.

Je considère ceci comme très important parce que MM. Lavau et Fréville se sont servis de cet argument, de ce rapport de M. Baille, pour dire que du moment que le boy n'a pas été empoisonné, il y a eu strangulation, strangulation ratifiée même.

Je ne vois pas comment, au point de vue médical, on peut rattacher une telle thèse avec tous les faits de Ngoi dans la matinée.

Pour le docteur Massias, la mort suit presque immédiatement la strangulation et non 14 heures après, comme cela aurait été le cas pour Ngoi.

Par contre, l'empoisonnement par l'opium peut ne provoquer la mort que douze heures après.

Cette déposition démolit la dernière base de l'accusation.

En faveur de l'inculpé

MM. Brière de l'Isle et Goutès, administrateurs, viennent témoigner en faveur de M. Xuan qu'ils ont eu sous leurs ordres et qu'ils considèrent comme un homme doux, incapable de violence,

Un boy de la prison confirme que Sanh a été amené en prison par un inspecteur de la Sûreté et gardé une jour et deux nuits.

D'autres témoins affirment que la débitrice d'opium de Vinhlong a vendu une boîte d'opium à Ngoi vers minuit le soir où celui-ci fut chassé par son patron.

M^e Bataille explique que si cette débitrice a déclaré avoir vendu cette boîte à Ngoi vers 21 heures c'est parce qu'elle n'a pas le droit de vendre après cette heure et qu'elle craignait ainsi les foudres de M. Roche.

Après tous ces témoignages, le siège du tribunal semble fait et chacun pense à l'acquittement.

L'exposé de la partie civile

Aussi, la tâche de M^e Bernard, avocat de la partie civile, n'est-elle pas facile.

C'est une singulière histoire, déclare-t-il en débutant, que nous avons entendue ici depuis ce matin et dans cette recherche de la vérité, on a quelque peu oublié le motif principal qui amène M. Xuan ici.

Il y a effectivement un cadavre et nous en sommes loin.

On a fait le procès des médecins, j'ai entendu des réquisitoires, j'ai entendu une plaidoirie faite par un docteur, j'ai entendu des suspicions contre le magistrat instructeur, mais où est M. Xuan dans tout cela ? Il est temps de s'occuper du procès.

M. Xuan est un de ces féodaux annamites qui, alors que nous, Français, payons nos boys avec de multiples piastres, arrivent à être bien servis avec 10 ou 12 piastres par mois.

Vous savez qu'une des principales fonctions du boy décédé était d'aller quérir des femmes pour son administrateur, son patron. Cette mission de confiance devait amener le drame. C'est pourquoi, certain soir, ce boy n'ayant pas introduit une prostituée que M. Xuan l'avait envoyé chercher, ce dernier chercha disputé à son boy et châtia d'importance sans avoir eu l'intention de tuer.

Pour M^e Bernard, M. Xuan est un violent, un emporté qui, devant la gravité de ses actes et ayant quelques connaissances en médecine, monta de toutes pièces l'histoire de l'empoisonnement par l'opium.

M^e Bernard écarte cette thèse du suicide soutenant qu'il est impossible que sur de simples réprimandes, le boy se soit empoisonné. Pour lui, il y a eu violences et strangulation.

Ngoi ayant eu une discussion avec son maître a été saisi par le cou et, étant en état de moindre résistance, puisque l'autopsie a révélé qu'il était tuberculeux, il s'est produit qu'un coup qui aurait été bénin a été mortel pour Ngoi.

Je ne suis pas ici, poursuit M^e Bernard, pour faire avec acharnement le procès de M. Xuan. Je ne l'accuse pas d'avoir voulu faire du mal. Je l'accuse d'être un peu violent, certainement brutal, d'avoir corrigé lui-même son boy et, devant les résultats, essayé de dégager sa responsabilité.

Je vous demande de vous souvenir que je représente un père et une mère privés de leur enfant disparu en quelques heures, venu mourir auprès de son père parce qu'il avait été frappé. M. Xuan doit payer les conséquences de son geste qui fut peut-être involontaire mais qui doit entraîner sa responsabilité.

Ce que je reproche à M. Xuan, c'est d'avoir eu le cœur assez dur pour refuser une aumône qui aurait pu sauver cet enfant, au moment où le moindre geste charitable aurait pu sauver celui-ci.

Maintenant le jour des comptes est arrivé !

Le réquisitoire

M. l'avocat général Collet sera plus précis et plus sévère dans ses accusations.

C'est toujours avec peine, dit-il en débutant, que je vois venir sur les bancs de la Cour d'Assises un homme de la qualité de Xuan et j'ai en même temps un peu de pitié mais aussi un peu d'indignation pour le système de défense qu'il a cru devoir adopter. M. Xuan est un fonctionnaire qui a rendu des services à l'Administration française ; ses chefs sont venus vous dire ici qu'il avait droit à notre considération. Je l'accorde !

M. Xuan n'est pas exempt de tout reproche. Je n'insisterai pas sur ce qui a été dit sur son caractère, sur son tempérament, le dossier suffisant à nous éclairer. Il a un caractère emporté !

Je ne voudrais pas faire état du carnet amoureux de M. Xuan qui est dans le dossier mais je pourrais lui dire qu'il manquait peut-être un peu de dignité en envoyant son boy recruter des prostituées.

M. Xuan nie les faits qui lui sont reprochés après avoir fait tout ce qu'il a pu pour essayer d'arranger les choses.

Je ne regrette qu'une chose : c'est que les parents de Ngoi n'aient pas été désintéressés.

M. Xuan n'a pas jugé digne de lui de reconnaître la vérité, à savoir que dans un moment de colère, il a frappé son boy, car j'aurais été le premier à vous demander de tenir compte de sa franchise. Je suis persuadé, d'ailleurs, que M. Xuan regrette l'acte qu'il a commis et qu'il exprimerait ses regrets à l'audience si ceux-ci n'étaient pas en opposition avec le système de défense qu'il a adopté. M. Xuan a essayé de bénéficier du doute mais ce doute n'existe pas.

M l'avocat général Collet retrace les faits. Il signale comment une certaine prostituée du nom de Thi-Sau se plaignit du boy et, précisant les circonstances du drame, il détermine la culpabilité de M. Xuan.

Si vous estimez, dit en terminant M. l'avocat général Collet, que M. Xuan est responsable de la mort de Ngoi, vous devez le condamner.

Quant à la condamnation, nous ne la demanderons nullement infamante car il y a de très larges circonstances atténuantes. Ce que nous demandons, c'est un acte de justice, la proclamation de la vérité, de façon que la Cour puisse accorder aux parents de la victime la réparation qui leur est due et que M. Xuan aurait déjà accordée s'il n'était pas sur ce banc.

Ce réquisitoire fit sensation par la modération avec laquelle il a été prononcé.

M. l'avocat général arrachera-t-il un verdict de culpabilité mitigé de larges circonstances atténuantes ?

C'est à craindre, mais les avocats n'ont pas encore parlé.

La plaidoirie de M^e Bataille

Avec M^e Bataille, pas d'effets de manches. Pas d'éclats tonitruants faits de mots creux et de phrases vides où la recherche des traits d'esprit devient une obsession, mais une sobre éloquence mise au service d'une argumentation serrée et voilà de quoi attirer puis retenir l'attention des gens sensés qui composent la Cour.

Pourrait-on être un bon défenseur sans éclats de voix ? M^e Bataille semble le démontrer et cette démonstration sera de plus en plus brillante et de plus en plus persuasive au fur et à mesure que la plaidoyer se déroulera.

M^e Bataille a gagné hier le procès Xuan ! Il a contrebattu les odieuses machinations d'un magistrat instructeur !

La tâche de l'accusation, dit en débutant l'honorable défenseur, c'est d'apporter la preuve que l'accusé est coupable. J'attends cette preuve. La partie civile et l'avocat général ont apporté des affirmations mais pas de preuves. Au contraire, nous venons de vous apporter, nous la défense, par des témoignages, la preuve de l'innocence de Xuan.

Ces témoignages, vous les avez entendus avec le sourire mais ils étaient quand même la vérité.

Il est quelquefois des circonstances difficiles dans la vie d'un avocat, c'est celles, comme à l'heure actuelle, où il faut vider l'abcès, dire la vérité.

À Vinhlong, qui a fait l'instruction de cette affaire? Je ne voudrais pas être méchant mais je suis obligé de dire que c'était un monomane, un malade.

Je pourrais vous citer des faits à l'infini.

Il est un fait certain, c'est que le juge d'instruction Roche à Vinhlong avait une monomanie qui consistait à contrebattre tout ce qui était autorité, tout ce qui était fortune. Il suffisait que quelqu'un eût une parcelle de puissance — puissance c'est son mot — pour qu'immédiatement, il partît sur ses grands chevaux.

M^e Bataille souligne alors les anomalies de l'instruction et les erreurs commises. Il signale comment le boy Ngoi parut normal du moment où il fut chassé à 11 h. du soir jusqu'à 8 h. du matin et demande si c'est le fait d'un étranglé. Il s'étend sur la façon spéciale de procéder du juge Roche qui incarcère les témoins. Il signale les lacunes des expertises et est obligé de dire que celles-ci furent faites de façon peu consciencieuse.

Les faits sont tels, poursuit-il en s'adressant aux jurés, que vous ne pouvez dire que Xuan a porté des coups ayant entraîné la mort, qu'il a même porté des coups. Vous avez ici un homme qui a toujours servi l'administration avec dévouement, qui a fait son devoir pendant la guerre et vous iriez tuer moralement sa famille et cet homme ? Ce n'est pas possible. Je ne crois pas qu'en hommes de conscience, en hommes de cœur, en honnêtes gens vous puissiez dire que Xuan a porté à son boy des coups ayant entraîné la mort sans avoir voulu la donner !

Plaidoirie de M^e Tavernier

M^e Tavernier succède à M^e Bataille et déclare de suite que sa tâche est inutile après la remarquable plaidoirie de son confrère.

Je ne voudrais pas, déclare M^e Tavernier, qu'il soit dit que j'accuse le juge d'instruction. M. Roche est mon ami, mon ami intime, mais il y a le magistrat et si j'ai conservé mon amitié à M. Roche, je discute ses actes. J'ai voulu attaquer l'œuvre du magistrat et n'ai pas attaqué l'homme.

M^e Tavernier fait ensuite un cours de médecine légale. Sur un ton incisif et mordant il n'est pas très tendre pour les experts.

Il signale notamment que la totalité des viscères n'a pas été prélevée et que ce qui l'a été était insuffisant. Il regrette que le docteur Levot ait omis de signaler dans son rapport que la victime était un tuberculeux.

Quant au rapport fait par les docteurs Lavau et Fréville, qui n'ont pas vu le cadavre, mieux vaut, dit-il, n'en pas tenir compte.

L'expertise médicale, proclame-t-il, c'est le tombeau des experts. N'affirmez jamais si vous n'avez pas de preuves palpables, vous enverriez des innocents à l'échafaud.

Je ne suis pas médecin, j'ai toujours estimé qu'un expert est un monsieur qui connaît son métier, eh bien, si les experts qui ont été commis étaient ici, je leur apprendrais leur métier.

Et M^e Tavernier, s'appuyant sur des traités de toxicologie, démontre que les expertises ont été mal faites.

Il explique ensuite comment le boy Ngoc fut amené à se suicider tout simplement pour avoir perdu la face et termine en demandant l'acquiescement.

Le verdict

La Cour se retire pour quelques instants et rapporte un verdict déclarant Xuan non coupable.

La partie civile est ensuite déboutée de sa demande en dommages et intérêts et condamnée aux dépens.

Chronique de Cochinchine

Chagrins d'amour (*La Dépêche d'Indochine*, 11 février 1932)

Une jeune Annamite de 20 ans, nommée Le-thi-Qui, désespérée, habitant à Cauonglanh, a tenté ce matin de mettre fin à ses jours en tentant d'absorber de l'opium délayé dans du vinaigre.

La dose n'étant pas assez forte, la malheureuse n'a pu aboutir dans sa tentative.

Chronique de Cochinchine

Saïgon (*La Dépêche d'Indochine*, 21 juin 1932)

Amour et jalousie

Dans la nuit du 20 au 21, un suicide eut lieu rue Vassoigne.

Une jeune Chinoise, nommée Dang-Kim, se fâcha contre son mari auquel elle reprocha de rentrer trop tard de sa promenade nocturne.

Le mari riposta et une discussion très vive s'engagea entre mari et femme.

Mais, ne pouvant avoir raison de son époux, Dang-Kim décida d'en finir avec la vie en absorbant, en cachette, de l'opium délayé dans du vinaigre.

On la transporta en toute hâte à la clinique de Tandinh, mais elle mourut en cours de route.

Cochinchine

Saïgon (*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1932)

Le Dr Nha tente de se suicider. — À 9 h. du matin hier, comme à son habitude, le Dr Ng-van Nha, une personnalité annamite très connue à Saïgon et qui dirigeait il y a quelque temps l'Institut prophylactique, vint à son cabinet de consultation, rue Mac-Mahon. Sans que rien ne put laisser prévoir une préméditation, il s'enferma dans son bureau, donna à ses infirmiers l'ordre de ne pas le déranger et s'occupa longtemps à détruire quelques papiers et à ranger quelques documents. Il écrivit quelques lettres laissées bien en vue et absorba ensuite toute une boîte d'opium.

Puis il rentra tranquillement chez lui, à son domicile particulier, rue Frère-Louis. M^{me} Nha s'aperçut alors que son mari souffrait. Elle crut à une simple indisposition et fit venir le Dr Don. Celui-ci constata immédiatement un empoisonnement et fit transporter d'urgence son collègue et ami à la clinique Angier où, avec le Dr Roton et le Dr Don, il commença à donner les premiers soins.

Des lavages intestinaux furent faits mais ne donnèrent pas des résultats satisfaisants et l'on désespéra de le sauver. Les docteurs furent alors d'avis de ramener le malade chez lui dans l'après-midi, et toute la nuit d'hier, ils luttèrent contre la mort qui lentement faisait son œuvre.

Un espoir pourtant leur est venu ce matin, le Dr Nha repose calme sans donner signe de grande fatigue. À l'heure où nous écrivons ces lignes, on espère pouvoir sauver le malade, car on a constaté un mieux très sensible dans son état.

Les causes du suicide. — Le Dr Nha dirige une clinique privée qui semble pourtant prospérer. C'est l'ancienne clinique du Dr Ng van-Tung. On ignore encore pour quels motifs il a voulu se suicider et l'on parle, dans son entourage, d'embarras financiers. Dans l'impossibilité de faire honneur à ses signatures, il aurait préféré se donner la mort.

Chronique de Cochinchine

Maltraitée par sa mère, elle tente de se suicider
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 novembre 1932)

Voici quelques temps, M^{me} B. T..., demeurant à Soctrang fut traitée sans grand ménagement par sa mère.

Désespérée, elle résolut de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Transportée à l'hôpital, la désespérée a pu être sauvée.

Chronique de Cochinchine

Un secrétaire se suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 janvier 1933)

Dernièrement, un jeune Annamite nommé Nguyen-van-Thuong, secrétaire à l'Institut Pasteur de Saïgon*, s'est suicidé dans un dortoir de Mytho en absorbant de l'opium délayé dans un jus d'orange.

Le mobile de cet acte de désespoir serait les chagrins intimes.

Au jour le jour

Acte de désespoir
(*La Dépêche d'Indochine*, 4 mars 1933)

La nommée Quach-kim-Chi, demeurant boulevard Armand-Rousseau à Cholon, a tenté de mettre fin à ses jours pour chagrins intimes en absorbant de l'opium délayé dans de l'eau.

Transportée d'urgence à l'hôpital indigène de Cochinchine, elle est actuellement hors de danger.

Cochinchine

Saïgon
(*France Indochine*, 3 juin 1933)

Physique ou moral ?

Un dramatique suicide a défrayé la rumeur publique ; ces jours derniers, un malheureux employé annamite, travaillant dans une maison française de la place, s'est en effet suicidé en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Le motif, c'est qu'une bicyclette de la maison qui l'employait ayant été égarée, il fut réprimandé par son patron.

Ayant déjà eu maille à partir avec la police pour une peccadille, il eut peur d'être accusé d'avoir dérobé la bicyclette.

Préférant la mort à tous ces ennuis, le malheureux mit fin à ses jours.

Saïgon Au jour le jour

Une désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 26 juillet 1933)

Hier, vers les 4 heures de l'après-midi, M^{me} Ng-thi-Up, demeurant au n° 4 de la rue Barbier, tenta de se suicider en absorbant une certaine quantité d'opium délayé dans du vinaigre.

Heureusement on s'aperçut à temps de la tentative de suicide et la désespérée fut transportée d'urgence à la clinique de Tandinh où on put la sauver.

Mais comme son état restait, malgré tout, assez grave, on la dirigea sur l'hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, où elle fut admise.

La cause de cet acte de désespoir serait les chagrins intimes.

Au jour le jour

Saïgon
Une désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 août 1933)

Cette nuit, vers les 23 heures, une jeune femme annamite, M^{me} Ngo-thi-Huu, 24 ans, demeurant au village de Binh-Hoa-Xa, fut transportée par les soins de sa famille à l'hôpital de Gia-dinh.

À la suite des chagrins intimes, M^{me} Huu avait tenté de se suicider en absorbant le traditionnel opium délayé dans du vinaigre.

À son arrivée à l'hôpital, l'état de la jeune femme semblait désespéré, mais grâce aux soins prodigués par le médecin traitant, elle a pu être sauvée.

Au jour le jour

Un grand propriétaire chinois se suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 septembre 1933)

Au début de cette semaine, un grand propriétaire s'est suicidé à Cholon.

Ly-Khai, ancien comprador de l'U.C.I.A. et demeurant 46, rue Tân-Thành, a mis fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.
La cause de cet acte de désespoir serait la crise économique.

Saïgon
Au jour le jour

Une désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 12 septembre 1933)

Au cours de cette nuit, on a transporté à l'hôpital de Giadinh la nommée Thi-Gioi qui avait, à la suite de chagrins intimes, absorbé une forte quantité d'opium délayé dans du vinaigre.

Grâce aux soins donnés par les infirmiers de garde, la désespérée a pu être sauvée.

Saïgon
Au jour le jour

Une désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 novembre 1933)

Il était 10 heures, hier soir, lorsqu'on transporta la nommée Nguyen-thi Nhieu, âgée de 33 ans, à l'hôpital de Giadinh.

Cette femme tenta de se suicider en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre. La désespérée a pu heureusement être sauvée.

Saïgon
Au jour le jour

Belle... mais désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 janvier 1934)

Des Annamites de Phu-My ont transporté, hier après-midi, à l'hôpital de Giadinh, une jeune fille qui avait tenté de se suicider.

Cette jeune fille, appelée Ng.-thi-Dau et âgée d'une vingtaine d'années, avait absorbé du poison pour se suicider.

Elle habitait avec sa sœur Thi Dau et profita du moment où celle-ci était absente pour mettre son sinistre projet à exécution.

Thi Dau absorba le traditionnel mélange d'opium délayé dans du vinaigre.

Son état était assez grave, mais le docteur put heureusement intervenir à temps et la sauver.

Interrogée sur le mobile de son acte de désespoir, Thi-Dau répondit qu'elle avait voulu se suicider parce que ses parents ne l'aimaient plus.

Saïgon

Au jour le jour

Une Céleste désespérée
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 mars 1934)

Hier matin, à la pointe du jour, l'infirmier de garde de l'hôpital de Giadinh fut réveillé en sursaut.

On lui présenta une femme chinoise, enceinte, qui souffrait atrocement.

La Céleste venait d'absorber de l'opium délayé dans du vinaigre.

Grâce aux soins donnés par les médecins, la pauvre femme put être sauvée à temps.

Saïgon
Au jour le jour

Le suicide d'une chanteuse
(*La Dépêche d'Indochine*, 24 mai 1934)

Luu Tuyet, âgée de 20 ans, était une de ces jeunes chanteuses chinoises comme il y en avait tant autrefois, avant la crise, à Cholon.

Ayant des chagrins intimes dus à un amour méconnu, Luu-Tuyet absorba le breuvage traditionnel des dégoûtées de la vie asiatiques : de l'opium délayé dans du vinaigre.

Soignée un peu tardivement, la malheureuse chanteuse mourut dans d'horribles souffrances.

Saïgon
Au jour le jour

Un brelan de suicides
(*La Dépêche d'Indochine*, 1^{er} juin 1934)

Il y a divers modes de suicide mais il en est en ce pays qui sont plus fréquemment usités.

Il ne viendra, par exemple, à l'idée de personne ici de convoquer les employés de M. Nadaud pour se faire suicider selon la mode de Stavisky.

Les méthodes de notre sûreté ne sont pas comparables à celles de la Sûreté générale et, à ce point de vue, manquent de modernisme.

Le poison et la corde sont ici les instruments de suicide les plus répandus.

Le premier a l'avantage de faire marcher le commerce tandis que le second permet ensuite de vendre du bonheur au mètre.

Dans la même journée, quatre cas de suicide ont été relevés dans cette bonne région Saïgon-Cholon et, dans cette sorte de concours, la corde s'est affirmée supérieure ou, pour le moins, plus efficace que l'opium délayé dans du vinaigre ou que le tach-luc.

Qu'est-ce que le tach-luc ? demandez-vous.

Eh bien, c'est un produit que vous pouvez vous procurer les plus facilement du monde dans n'importe quelle pharmacie chinoise, en n'importe quelle quantité, et grâce auquel, sans la moindre formalité, vous pourrez non seulement vous suicider, mais suicider également notre belle-mère, votre propriétaire, vos créanciers.

Nguyen-thi-Bich, ayant eu une discussion avec son amant coolie sur les quais, voulut jouer le grand drame.

Elle alla acheter du « thach luc », prépara son breuvage et l'avala.

Mais les médecins de la Polyclinique et de l'Hôpital furent plus forts que le « thach luc » et empêchèrent le poison de réaliser son œuvre.

Un désespéré, Pham-van Can, marchand de volailles route de Thuan-Hoa Dong, ayant eu des démêlés amoureux avec une autre volaille absorba, lui de l'opium délayé dans du vinaigre.

Là aussi, les médecins furent les plus forts et sauvèrent le désespéré.

Il n'en fut pas de même pour deux autres qui utilisèrent la corde comme moyen de suppression. Le-van-Dua, un vieillard de 60 ans, qui ne voulait pas se supprimer par chagrins d'amour mais parce qu'il se trouvait trop vieux, e pendit dans sa pailote. Les médecins ne purent cette fois que constater sa mort.

Il en fut de même pour Nguyen-van Giau, coolie-pousse à Cholon, qui trouva le moyen de se suicider dans son véhicule.

Ce fut ainsi plus facile pour transporter son cadavre.

Saïgon
Au jour le jour

Tentative de suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 juin 1934)

Thi Bay, demeurant 465, rue Paul-Blanchy, ayant eu des démêlés avec son amant, tenta de se suicider en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Elle en fut quitte pour un bon lavage d'estomac à la Polyclinique.

Au jour le jour

La crise homicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 17 juillet 1934)

Un partisan du régime républicain ne se suicidera jamais un 14 juillet, alors qu'un communiste évitera de mettre fin à ses jours un 1^{er} mai.

Or, voici qu'un homme vient de se tuer le 13 courant. À ce simple geste exécuté à cette date, nous pouvons mesurer toute l'étendue de la crise dont nous souffrons.

Le-van-Noi absorbe de l'opium un 13 juillet, Mai-van Guong se « harakirise ». Si, après cela, la mystique de la crise existe encore...

Mais sapristi !.. Voilà ce qu'ils auraient dû faire ! Nos trois délégués à la commission monétaire entonnant un *Te Deum* — et non un thé des femmes — et s'ouvrant le bide devant messire Thion de la Chaume ? Mais cela l'aurait atëndri jusqu'aux larmes... Enfin, trêve aux stériles regrets.

Revenons maintenant à nos moutons.

Donc pour faire une bonne blague au patron du dortoir Khuong-Huu de Mytho, Le-van-Noi loua le 12 une chambre pour lui seul. Ce jour-là, tout resta normal.

Seulement, le lendemain, du matin au soir, le client ne donna pas signe de vie. À la tombée de la nuit, la chambre ne fut pas éclairée. Pris de soupçons, un boy, sous prétexte d'apporter du thé, frappa, mais vainement, à la porte. De plus en plus inquiet,

il appela, puis cria, sans plus obtenir de réponse. Réalisant ce qui avait dû se passer, le domestique prit ses jambes à son cou et courut alerter la police.

Lorsque le commissaire eut fracturé la porte, on trouva gisant inanimé le corps de celui qui fut Le van Noi, originaire de Cantho.

Sur une table, il y avait une tasse contenant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Après une enquête sommaire, le cadavre fut transporté à la morgue aux fins l'autopsie.

Saïgon
Au jour le jour

Amour, quand tu nous tiens !
(*La Dépêche d'Indochine*, 19 juillet 1934)

Ayant eu une vive discussion avec son amant, Tran thi Hiệp, bien qu'âgée de 26 ans, c'est-à-dire à un âge où tout commence à se tasser, en conçut un tel chagrin qu'elle absorba le breuvage traditionnel des lassés de la vie composé d'opium délayé dans du vinaigre.

Pourtant, avant que celui-ci fasse son plein effet, Tran-thi Hiệp fut transportée de son domicile rue d'Arfeuille à l'hôpital indigène où elle fut sauvée.

Saïgon
Au jour le jour

Lasse de la vie
(*La Dépêche d'Indochine*, 20 juillet 1934)

Par suite de chagrins intimes, M^{me} thi Hue, demeurant quai de la Marne, près du pont de Khanh Hoi, absorba le traditionnel mélange des dégoûtées de la vie : de l'opium délayé dans du vinaigre.

La pauvre n'en échappa pas et partit vers un monde qu'elle estimait devoir être meilleur.

Saïgon
Au jour le jour

Tentative de suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 janvier 1935)

Il est étonnant de constater ce que les gens de ce pays font peu cas de leur vie. Il ne se passe pas de jour où l'on ne constate des tentatives de suicide avec ou sans succès.

Ne possédant pas, comme au Japon, le « volcan des suicidés » pour mettre fin à leur jour et le Harakiri tel que nous le montre Charles Boyer dans le film « La Bataille », méthode trop barbare ou plutôt demandant un trop grand degré de courage, nos indigènes préfèrent employer l'opium, d'autant plus que cette substance est assez bon marché et d'un emploi tout à fait courant en Indochine.

Dans la journée d'hier, le nommé Nguyễn-van-Sen, âgé de 28 ans, du village de Binh-Trung, a attenté à sa vie en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Transporté d'urgence à l'hôpital de Giadivh, le désespéré a pu être tiré d'affaire. Les causes du suicide sont inconnues.

Carnet de deuil
(*Les Annales coloniales*, 14 août 1935)

Le sergent Lourdou, de la Section des infirmiers coloniaux, est décédé, à l'hôpital Grall de Saïgon, le 5 juillet. En proie à des chagrins intimes, il avait absorbé une forte dose d'opium délayé dans du vinaigre. C'est un poison qui ne pardonna pas.

Saïgon
Au jour le jour

Ça c'est un comble !
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 août 1935)

On a souvent vu de pauvres filles qualifiées à tort de joie se suicider. Ce qui prouve que la vie de ces dames n'est pas si heureuse et dénuée de soucis qu'on veut bien le dire. Par contre, oncques n'entendit dire qu'une patronne de maison de tolérance ait essayé de rompre le fil de ses jours. Le métier rapporte, en effet, assez pour que ces matrones mènent la bonne vie sans chercher à en interrompre le cours.

Mais voici, pour une fois, une exception qui va confirmer la règle :

Vo-thi-Cho, patronne du « claque » de la rue Colonel-Boudonnet, a absorbé de l'opium délayé dans du vinaigre.

Pour quelles raisons ?

Les mauvaises langues disent que, malgré son âge, elle s'était amourachée d'un petit jeune homme qui, lui, ne l'entendit pas de cette oreille — si on peut appeler cela une oreille. — Désespérée, Thi Cho fit alors appel au poison.

Cette version serait-elle bonne ? Nous n'osons l'affirmer, car comment une personne aussi respectable pourrait-elle laisser parler ses sens jusqu'au point d'en mourir ?

Toujours est-il que Thi-Cho, conduite à la polyclinique, en a été quitte pour un bon lavage d'estomac.

Saïgon
Au jour le jour

La série noire continue
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 octobre 1935)

Sí ce n'est pas une honte que d'être pauvre, c'est tout de même un grand malheur pour ceux qui le sont.

C'est ainsi que récemment, deux indigènes, poussés par la misère, tentèrent de mettre fin à leur jour.

Une femme, nommée Pham-thi-Sau, âgée de 27 ans, couturière sans travail, se trouvant dans le plus grand dénuement, tenta de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

La malheureuse a été transportée dans un état désespéré à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

Un cas identique se produisit pour le nommé Pham-van-Lang, âgé de 36 ans, coolie, chômeur, demeurant quai du Canal de Doublement, qui tenta lui aussi de se supprimer en absorbant des produits phosphorés.

Il a été transporté dans un état grave à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

Saïgon
Au jour le jour

Victime de la crise
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 décembre 1935)

L'argent ne fait pas le bonheur. Pour sûr, un tel argument [ne] sortira que de la bouche d'un Rockefeller ou d'un Rothschild. Demandez donc l'avis de Nguyễn-thi-Tu, marchande ambulante, âgée de 20 ans, qui, lasse de vivre dans la misère, a absorbé de l'opium délayé dans du vinaigre, et il est probable qu'il en diffèrera.

Fort heureusement, ou malheureusement, pour elle, les antidotes qu'on lui a administré ont eu raison du poison. Nguyễn-thi-Tu est, à l'heure actuelle, hors de danger.

Cholon
Au jour le jour

Tentative de suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 décembre 1935)

Nguyễn-thi-Muoi, âgée de 28 ans, à la suite de chagrins intimes et de misère, a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Evacuée sur l'hôpital Lalung-Bonnaire, on a pu la sauver. Elle a regagné son domicile et il faut espérer qu'elle ne recommencera plus.

Cholon
Au jour le jour

Tentatives de suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 mars 1936)

Nous avons signalé souvent que de nombreux désespérés, pour se suicider, adoptent de nouveaux poisons autres que le traditionnel mélange d'opium délayé dans du vinaigre.

Toutes les matières toxiques furent employées, acide chlorhydrique, acide sulfurique, alcool à brûler, pâte phosphorée, etc., mais ce qu'on n'a pas vu encore, ce sont ceux

qu'employèrent hier les nommés Ng.-thi-Dinh et Huynh-van-Hon, tous deux demeurant à Cholon.

Thi-Dinh, pour ne pas souffrir d'être délaissée par son mari, absorba d'un seul trait un gros flacon d'alcool de menthe.

Huynh-van-Hon, pour un motif inconnu, mit fin à ses jours en absorbant un bol de crésyl.

Tous deux, transportés à l'hôpital Lalung-Bonnaire, furent sauvés après un lavage d'estomac.

COCHINCHINE

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

.....
Sur le lit à moitié ravagé, les mains cramponnées aux bras, les yeux complètement dilatés, M. Chan ne donnait aucun signe de vie.

Sur la table de nuit, on trouva un flacon contenant du vinaigre et une petite boîte d'opium.

Aucun doute. M. Chan s'était suicidé.

Cochinchine

Saïgon

(*France Indochine*, 14 août 1937)

Tentative de suicide

Pour des chagrins intimes, le nommé Tran van Tam, demeurant ruelle Douaumont, a tenté de mettre fin à sa vie en absorbant le mélange nouveau de l'opium délayé dans du jus de concombre.

Transporté à temps à l'hôpital Lalung-Bonnaire, Tam a pu rejoindre son domicile après avoir reçu un lavage énergique de l'estomac, opération si incommode qu'il a juré ses grands dieux de ne plus recommencer.

Cochinchine

Saïgon

(*France Indochine*, 8 septembre 1937)

Un mauvais mari

Dépitée de voir que son mari aller perdre au jeu l'argent du ménage alors qu'elle seule subvenait aux besoins de la famille avec le produit de son métier de couturière, une jeune femme à bout de courage but un bol d'opium délayé dans du vinaigre.

Fort heureusement, un lavage énergique de l'estomac fait à temps a pu la sauver. Mais elle a juré de recommencer.

Cochinchine

Saïgon

(*France Indochine*, 9 novembre 1937)

Un Chinois se suicide

Hier, un Chinois s'est suicidé dans une chambre d'un dortoir de la rue Amiral-Courbet, en prenant une dose d'opium délayé dans du vin de Chine.

Un boy du dortoir a découvert longtemps après le cadavre du Chinois.

Cochinchine

Saïgon

(*France Indochine*, 25 mai 1938)

Une désespérée

Parce que son mari l'a abandonnée — l'histoire ne nous dit pas si c'est pour suivre une autre femme —, Thi Hai, demeurant à Giadinh, absorba vendredi matin une tasse d'opium délayé dans du vinaigre.

Mais à l'hôpital, on put la rappeler à la vie.

EN DEUX MOTS

(*L'Écho annamite*, 26 mai 1939)

(*France Indochine*, 31 mai 1939)

À la suite d'une violente dispute avec son concubin Sau-Huong, demeurant rue Mayer, la femme Pham-thi-Sanh, âgée de vingt-quatre ans, absorba une forte dose d'opium délayé dans du vinaigre.

Transportée sans connaissance à l'hôpital Lalung-Bonnaire, la désespérée y décéda, quelques heures après son admission.

Cochinchine

Saïgon

(*France Indochine*, 27 juin 1939)

.....

Deux autres tentatives de suicide ont été signalées dans la même journée.

C'étaient les nommées Tran thi Ri, 33 ans, demeurant rue Paul-Blanchy, et Lenh Kim, rue Pellerin. Elles ont absorbé une dose d'opium délayé dans du vinaigre.

EN DEUX MOTS

(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1939)

Deux voisines : Thi-Tu et Thi-Ser, domiciliées à Cholon, rue Maréchal-Joffre, s'étaient cotisées pour acheter en commun une boîte d'opium, dont elles avalèrent chacune la moitié du contenu, mélangé avec du vinaigre, afin de mettre un terme à leur existence, car elles se plaignaient, toutes les deux, de la tyrannie de leur mari respectif.

Elles sont, toutes les deux, en traitement à l'hôpital Lalung-Bonnaire.

EN DEUX MOTS
(*L'Écho annamite*, 5 juillet 1940)

Pour des motifs restés ignorés, la jeune Chinoise Ngâ-Ngoc, demeurant à Saïgon, rue de Reims, a mis fin à ses jours, en absorbant de l'opium mélangé avec une forte dose de sulfure de potasse.

Acte de désespoir
(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1941)

Le boy de service d'un dortoir de la rue Amiral-Courbet frappa à la porte de la chambre numéro six de céans, occupée par un client qui s'intitulait, d'après le registre du garni : M. Ung Càn, commerçant à Huê.

Inquiet de n'obtenir aucune réponse, le domestique en informa son patron, qui, à son tour, alerta la police.

La serrure sautée, on ouvrit la chambre énigmatique, où l'occupant fut trouvé étendu sur le parquet, une boîte d'opium vide à côté de lui.

Le moribond fut d'urgence dirigé fur l'hôpital, où il reçut aussitôt les soins exigés par son état.

Enquête ouverte, pour déterminer la cause de cet acte de désespoir.

Pourquoi ?
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1941)

Pour une cause restée encore inconnue, l'infirmier Tran-Dàng-Phuong, demeurant à Saïgon, rue du Colonel-Grimaud, tenta de mettre fin à ses jours, en absorbant le poison classique en Extrême-Orient : de l'opium mélangé avec du vinaigre.

Le mortel breuvage pris, il en attendit les effets, couché sur son lit de camp, sans pousser ni un soupir, ni un gémissement,

Soigneusement lavé et peigné, il avait mis ses plus beaux vêtements pour l'ultime voyage.

Mais ses voisins s'aperçurent de son acte et le firent transporter, dans le coma précurseur de la mort, à l'hôpital Lalung Bonnaire, où la science des médecins et le dévouement de ses confrères essayèrent de le retenir en ce monde de larmes et de poussière.

Suicide
(*L'Écho annamite*, 11 juin 1941)

Le métis sino-annamite Tràn-van-Tu, commerçant à Bacliêu, avait administré à sa femme une correction majuscule, en châtiment de nous ne savons quel péché. Preuve qu'il l'aimait à la passion, d'après le dicton : « Qui aime bien châtie b'en. »

Mais la jeune M^{me} Tu ne l'entendait pas de cette oreille. Elle eût préféré, sans doute, être moins chérie et n'être pas battue du tout.

Et elle avait tenu à le faire comprendre à son brutal époux, en le quittant sans tambour ni trompette, pour une destination inconnue.

De son côté, le mari donna une preuve moins contestable de son amour, en quittant son domicile, à son tour pour se rendre dare-dare à Saïgon, à la recherche de la fugitive.

Décidément, le pauvre homme adorait sa moitié disparue, puisque, ne l'ayant pas retrouvée, il décida de se réfugier dans l'au-delà, incapable de supporter notre vallée de larmes loin de l'absente si ardemment désirée.

Il absorba donc de l'opium, en quantité assez grande pour trépasser à son arrivée à l'hôpital Lalung-Bonnaire, où l'avait fait transférer l'ami chez qui il était descendu, lequel habitait boulevard Kitchener.

Une jeune Chinoise s'est suicidée
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1941)

La belle Ly-vu-Sanh, âgée de quatorze ans, avait été vendue par sa mère au prix de mille piastres, pour servir de concubine à un riche Triêu-Châu, déjà marié à une Européenne

Or, celle-ci — jalouse comme la plupart des épouses — à force de guetter les allées et venues de son mari, de le filer discrètement comme on dit en terminologie policière, finit par découvrir le nid d'amour qu'il avait fait aménager à l'intention de la petite dulcinée.

On imagine d'ici la scène épouvantable qui suivit cette rencontre inopinée !

Confuse et déçue, humiliée et honteuse, la jeune Géleste quitta notre vallée de misère, en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre.

Divers faits
Deux belles de nuit
(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1941)

Elles s'appelaient Tràn-Thi-Phung et Hùynh-Thi-Chay, âgées respectivement de 25 et 26 ans.

La nature les avait douées, chacune, d'une beauté à damner des bouddhas.

Elles s'en servaient pour capter des hommes et gagner ainsi leur vie.

Un agent du service des mœurs s'en aperçut, qui les pria de se tenir à la disposition du médecin du dispensaire de la rue Colombier, où un examen minutieux révéla, en effet, qu'elles étaient malades, toutes les deux, et en conséquence capables de contaminer leurs riches clients.

Mais ces prêtresses frauduleuses de la Vénus mercenaire considérèrent leur position comme une atteinte à leur dignité... de prostituées.

D'où leur désespoir et leur résolution d'en finir avec l'existence.

Elles prirent donc, chacune, une forte dose d'opium dilué dans du vinaigre, et, un quart d'heure plus tard, elles poussèrent des gémissements à fendre des pierres, ce qui alerta le médecin-résidant, lequel leur administra un copieux lavage de l'estomac.

Souhaitons-leur de reprendre goût à la vie... dans les deux sens du mot !
